

Paru dans l(es) édition(s): informations non précisées

ROSCANVEL

Pêcheurs plaisanciers. Le permis en sursis

Les pêcheurs «récréatifs» ont enfin pu faire entendre leur voix à propos du projet de permis de pêche en mer...

Les pêcheurs «récréatifs» ont enfin pu faire entendre leur voix à propos du projet de permis de pêche en mer. Il semble que l'idée d'un permis de pêche payant soit à présent écartée. À l'instar des adeptes de chasse sous-marine, les pêcheurs de loisir pourraient, en revanche, devoir se déclarer. Il est intéressant de noter que, dans le même temps, l'éventualité d'un permis de pêche en mer a été définitivement abandonnée outre-Manche. Des efforts récompensés Dominique Fleuret, lors de l'assemblée générale de l'association des pêcheurs plaisanciers, qui s'est tenue vendredi soir, l'a affirmé haut et fort. Un sursis de deux ans est assuré. Les efforts de la Fédération nationale des

pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) et de la Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM), regroupées au sein de leur Confédération nationale (CNPPM), n'ont donc pas été vains. De nombreuses propositions, faites par la FNPPSF depuis de nombreuses années, ont été prises en compte. Les représentants ont activement participé à ces négociations difficiles. La FNPPSF a contribué à l'émergence d'un consensus entre tous les acteurs: associations de protection de l'environnement, pêcheurs professionnels, fédérations de plaisance et de pêche récréative. Ce chapitre a été évoqué longuement lors de cette réunion, mais l'avenir des pêcheurs plaisanciers en dépend. 122 adhérents Lors de cette réunion ont été mentionnées les différentes activités de la saison de l'association, qui regroupe 122

adhésions. Le bilan financier ne reflète pas la réalité alors il est envisagé de l'effectuer à une autre date pour coller d'avantage à la réalité des finances associatives. L'association ne manque pas de projets pour la prochaine saison. La FNPPSF et la FFPM avaient déposé, dès 2001, un manifeste pour la mise en place d'un repos biologique de la réserve halieutique. Lors de cette assemblée générale, le président, Dominique Fleuret, a tenu à informer ses adhérents de l'évolution de ce problème.